



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent soixante-neuvième session

Rome, 6-10 novembre 2017

Comptes vérifiés 2016 – Mutuelle de crédit de la FAO

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Gerry Murphy
Directeur de la Mutuelle de crédit de la FAO
Tél.: +3906 5705 6825

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Les comptes 2016 de la Mutuelle de crédit de la FAO ont été vérifiés, donnant lieu à l'émission d'une opinion exempte de réserves, et ont été approuvés par les membres de la Mutuelle de crédit de la FAO à l'Assemblée générale qui s'est tenue le 8 juin 2017.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Conformément à l'article 2, section 7 a), des statuts de la Mutuelle de crédit de la FAO, les comptes vérifiés sont présentés au Comité financier, qui prendra éventuellement les mesures qu'il jugera appropriées.



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

MUTUELLE DE CRÉDIT

**États financiers de la période allant du
1^{er} janvier au 31 décembre 2016**

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers | 3 |
| Bilan | 7 |
| État des recettes et des dépenses | 9 |
| État des mouvements des fonds propres des membres | 10 |
| État des flux de trésorerie | 11 |
| Notes relatives aux états financiers | 13 |



République des Philippines
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES
COMPTES**
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**À l'attention du Conseil d'administration
Mutuelle de crédit de la FAO**

Opinion

Nous avons examiné les états financiers de la Mutuelle de crédit de la FAO présentés ci-après, qui comprennent le Bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'État des recettes et des dépenses, l'État des mouvements des fonds propres des membres et l'État des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes y relatives.

Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle de crédit de la FAO au 31 décembre 2016 ainsi que du résultat des opérations financières, des mouvements des fonds propres des membres et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (SFAS, Statement of Financial Accounting Standards) et applicables aux mutuelles de crédit, comme recommandé par l'Administration nationale des mutuelles de crédit des États-Unis (NCUA, National Credit Union Administration), principes qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

Base fondant notre opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales de vérification des comptes (ISA) publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail à la section de notre rapport intitulée «Responsabilités du commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers». Conformément aux exigences en matière d'éthique applicables à notre vérification des états financiers, nous n'avons aucun lien avec la FAO, et nous nous sommes acquittés de nos autres obligations éthiques dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Autres informations

La Direction est responsable des autres informations. Celles-ci comprennent les informations fournies dans le Rapport annuel de la Mutuelle de crédit pour l'année 2016 dans lequel figurent les états financiers vérifiés pour cette même année, mais elles ne comprennent ni ces états ni le rapport de notre vérificateur sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous ne formulons aucune forme d'assurance à leur propos.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, à examiner si celles-ci présentent de nettes incohérences avec les états financiers ou si les renseignements obtenus au cours de la vérification ou d'autre manière semblent substantiellement inexacts. Si le travail que nous avons effectué nous conduit à conclure que ces autres informations comportent des inexactitudes significatives, nous sommes tenus d'en faire état. Nous n'avons rien de la sorte à signaler.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, la Direction doit évaluer la capacité de la Mutuelle de crédit à poursuivre son activité, en fondant sa comptabilité sur le principe de continuité d'exploitation et en faisant état, le cas échéant, des problèmes qui menacent cette continuité, sauf si la Direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider la Mutuelle de crédit ou de mettre un terme à son activité.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de superviser le processus d'établissement des états financiers.

Responsabilités du Commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et de dresser un rapport de vérification des comptes exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification menée en conformité avec les normes ISA sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que prennent des utilisateurs à partir de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification menée en conformité avec les normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de notre mission. Nous devons également:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs –, concevoir et exécuter des procédures de vérification répondant à ces risques et recueillir des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative est plus élevé si celle-ci résulte d'une fraude que si elle résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexacts ou le contournement du contrôle interne.

- Acquérir une compréhension du contrôle interne de l'entité du point de vue du commissaire aux comptes, l'objectif étant de définir des procédures de vérification adéquates et adaptées aux circonstances, et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par la Direction.
- Conclure sur la pertinence de l'usage par la Direction du principe de continuité d'exploitation dans la comptabilité et, à partir des données probantes recueillies au cours de la vérification, déterminer l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de vérification des comptes sur les informations y relatives figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de la vérification et jusqu'à la date de notre rapport.
- Évaluer la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers, y compris les informations fournies en complément, et déterminer si ces états donnent une image fidèle des transactions et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de la vérification des comptes, ainsi que tout résultat significatif de cette dernière, en particulier les déficiences importantes du contrôle interne identifiées au cours de notre mission.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

En outre, nous estimons que les opérations de la Mutuelle de crédit de la FAO qui ont été portées à notre connaissance ou que nous avons examinées dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes aux statuts de la Mutuelle ainsi qu'aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et aux autorisations des organes délibérants.



Lito Quijano Martin
Directeur du Bureau du Commissaire aux comptes
Commission de vérification des comptes
République des Philippines

Quezon, Philippines
16 mars 2017

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO

BILAN

31 décembre 2016

(et chiffres correspondants pour 2015)

(en USD)

| | <u>Notes</u> | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--|--------------|--------------------|--------------------|
| ACTIFS | | | |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 2.2, 3 | 13 518 324 | 12 332 451 |
| PLACEMENTS | 2.3, 4 | | |
| Échéance d'un an ou moins | | 16 165 071 | 17 062 293 |
| Échéance de plus d'un an | | 34 722 034 | 41 758 610 |
| | | <u>50 887 105</u> | <u>58 820 903</u> |
| PRÊTS AUX MEMBRES | 2.4, 2.5, 5 | | |
| Échéance d'un an ou moins | | 9 777 055 | 9 696 932 |
| Échéance de plus d'un an | | 29 644 169 | 29 704 357 |
| Provision pour pertes sur prêts | | (173 778) | (245 539) |
| | | <u>39 247 446</u> | <u>39 155 750</u> |
| INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR | 7 | 422 090 | 523 584 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES, nettes de l'amortissement cumulé | 2.6, 8 | 42 687 | 101 652 |
| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET AUTRES ACTIFS | 9 | 125 689 | - |
| | | <u>104 243 341</u> | <u>110 934 340</u> |
| TOTAL DES ACTIFS | | | |
| PASSIFS ET FONDS PROPRES DES MEMBRES | | | |
| PASSIFS | | | |
| COMPTES D'ÉPARGNE DES MEMBRES | 2.7, 10 | 93 740 041 | 99 852 527 |
| AUTRES PASSIFS | 13 | 854 523 | 1 160 287 |
| TOTAL DES PASSIFS | | <u>94 594 564</u> | <u>101 012 814</u> |
| FONDS PROPRES DES MEMBRES | | | |
| BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS | 14 | | |
| AFFECTÉS | | 7 085 653 | 7 385 452 |
| NON AFFECTÉS | | 4 855 351 | 4 535 408 |
| | | <u>11 941 004</u> | <u>11 920 860</u> |
| AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL | | | |
| EFFET CUMULÉ DE LA CONVERSION EN USD | 2.10 | (1 755 979) | (1 446 546) |
| PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) LATENTE SUR LES PLACEMENTS | 2.3, 4 | (536 248) | (552 788) |
| | | <u>(2 292 227)</u> | <u>(1 999 334)</u> |
| TOTAL DES FONDS PROPRES DES MEMBRES | | <u>9 648 777</u> | <u>9 921 526</u> |
| TOTAL DES PASSIFS ET DES FONDS PROPRES DES MEMBRES | | <u>104 243 341</u> | <u>110 934 340</u> |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

S. Colaiacomo
Trésorière adjointe

S. Katz
Président

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
 Exercice clos le 31 décembre 2016
 (et chiffres correspondants pour 2015)
 (en USD)

| | <u>Notes</u> | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|---|--------------|----------------------|----------------------|
| INTÉRÊTS PERÇUS | | | |
| Intérêts sur les prêts consentis aux membres, nets de la restitution partielle des intérêts | 2.8, 6 | 1 647 013 | 1 728 779 |
| Intérêts sur les fonds placés | | 714 202 | 838 872 |
| | | <u>2 361 215</u> | <u>2 567 651</u> |
| INTÉRÊTS SERVIS | | | |
| Dividendes distribués sur les comptes d'épargne des membres, y compris les primes sur les dividendes distribués | 2.7, 2.8, 11 | (490 533) | (500 577) |
| INTÉRÊTS PERÇUS NETS | | <u>1 870 682</u> | <u>2 067 074</u> |
| Provision pour pertes sur prêts | 2.4, 12 | (97 580) | (207 913) |
| INTÉRÊTS PERÇUS NETS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS | | <u>1 773 102</u> | <u>1 859 161</u> |
| RECETTES / DÉPENSES HORS FONCTIONNEMENT | | | |
| Plus-value (Moins-value) nette à la liquidation des titres | 2.3, 4 | (373 041) | (560 682) |
| Recettes hors intérêts | | 145 025 | 90 955 |
| | | <u>(228 016)</u> | <u>(469 727)</u> |
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | |
| Personnel | 2.9 | (1 205 589) | (1 022 229) |
| Frais administratifs et frais généraux | | (82 563) | (81 755) |
| Fonctionnement des bureaux | | (41 391) | (37 101) |
| Informatique et dotation aux amortissements | | (48 288) | (59 587) |
| Assurance | | (28 453) | (28 534) |
| Frais de gestion des placements | | (118 658) | (121 256) |
| | | <u>(1 524 942)</u> | <u>(1 350 462)</u> |
| RÉSULTAT NET | | <u>20 144</u> | <u>38 972</u> |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
ÉTAT DES MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES DES MEMBRES
Exercice clos le 31 décembre 2016
(et chiffres correspondants pour 2015)
(en USD)

| | <u>Notes</u> | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--|--------------|--------------------|--------------------|
| BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS | | | |
| AFFECTÉS | 14 | | |
| RÉSERVES STATUTAIRES – GÉNÉRAL | | | |
| Solde d'ouverture | | 1 957 788 | 2 079 545 |
| Répartition entre les réserves conformément aux formules statutaires | | 25 534 | 26 977 |
| Virement à la réserve de liquidation | | (20 950) | (148 734) |
| Solde de clôture | | <u>1 962 372</u> | <u>1 957 788</u> |
| RÉSERVES STATUTAIRES – DE LIQUIDATION | | | |
| Solde d'ouverture | | 4 978 736 | 5 548 163 |
| Répartition entre les réserves conformément aux formules statutaires | | 25 534 | 26 977 |
| Virement à la réserve de liquidation | | 20 950 | 148 734 |
| Virement aux bénéfices non distribués non affectés | | (350 867) | (745 138) |
| Solde de clôture | | <u>4 674 353</u> | <u>4 978 736</u> |
| RÉSERVES SUPPLÉMENTAIRES – COMPTE DE PÉRÉQUATION | | | |
| Solde d'ouverture | | 448 928 | 448 928 |
| Virement sur le compte de péréquation | | - | - |
| Solde de clôture | | <u>448 928</u> | <u>448 928</u> |
| TOTAL DES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS AFFECTÉS | | <u>7 085 653</u> | <u>7 385 452</u> |
| NON AFFECTÉS | | | |
| Solde d'ouverture | | 4 535 408 | 3 805 252 |
| Ajustement sur exercice antérieur | | - | - |
| Résultat net | | 20 144 | 38 972 |
| | | <u>4 555 552</u> | <u>3 844 224</u> |
| Répartition entre les réserves conformément aux formules statutaires | | (51 068) | (53 954) |
| Virement des excédents aux bénéfices non affectés | | 350 867 | 745 138 |
| Solde de clôture | | <u>4 855 351</u> | <u>4 535 408</u> |
| TOTAL DES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS | | <u>11 941 004</u> | <u>11 920 860</u> |
| AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL | | | |
| EFFET CUMULÉ DE LA CONVERSION EN DOLLARS | 2.10 | | |
| Solde d'ouverture | | (1 446 546) | (643 407) |
| Effet de la conversion en dollars | | (309 433) | (803 139) |
| Solde de clôture | | <u>(1 755 979)</u> | <u>(1 446 546)</u> |
| PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) LATENTE SUR LES PLACEMENTS | 2.3, 4 | | |
| Solde d'ouverture | | (552 788) | (598 923) |
| Variation de la valeur boursière nette des obligations et autres titres de créance | | 16 540 | 46 135 |
| Solde de clôture | | <u>(536 248)</u> | <u>(552 788)</u> |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | | <u>(292 893)</u> | <u>(757 004)</u> |
| RÉSULTAT GLOBAL | | <u>(272 749)</u> | <u>(718 032)</u> |
| TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL | | <u>(2 292 227)</u> | <u>(1 999 334)</u> |
| TOTAL DES FONDS PROPRES DES MEMBRES | | <u>9 648 777</u> | <u>9 921 526</u> |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercice clos le 31 décembre 2016
 (et chiffres correspondants pour 2015)
 (en USD)

| | <u>Notes</u> | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|---|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Flux de trésorerie résultant des activités de fonctionnement: | | | |
| Intérêts perçus sur: | | | |
| - les prêts consentis aux membres | | 1 891 842 | 1 967 170 |
| - les placements | | - | 7 763 |
| - les fonds en dépôt | | 1 697 | 855 |
| Sortie de trésorerie pour les dépenses de fonctionnement | | <u>(1 285 612)</u> | <u>(1 323 661)</u> |
| Trésorerie nette produite par les activités de fonctionnement | | <u>607 927</u> | <u>652 127</u> |
| Flux de trésorerie résultant des activités de placement: | | | |
| Recouvrement des prêts consentis aux membres (principal) | | 14 022 632 | 13 229 896 |
| Prêts consentis aux membres | 2.4 | - | - |
| Placements échus, recettes provenant de la cession de titres | | 6 483 729 | 16 914 538 |
| Placements et achats de titres | | <u>-</u> | <u>(10 600 393)</u> |
| Trésorerie nette produite par les activités de placement | | <u>20 506 361</u> | <u>19 544 041</u> |
| Flux de trésorerie résultant des activités de financement: | | | |
| Dépôt sur les comptes d'épargne des membres | | 42 870 385 | 43 991 489 |
| Retrait sur les comptes d'épargne des membres, y compris les décaissements de prêts | 2.4 | <u>(62 338 672)</u> | <u>(61 045 336)</u> |
| Trésorerie nette produite (utilisée) par les activités de financement | | <u>(19 468 287)</u> | <u>(17 053 847)</u> |
| Effet des variations des taux de change sur la trésorerie | | <u>(460 128)</u> | <u>(579 905)</u> |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | 1 185 873 | 2 562 416 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE | | <u>12 332 451</u> | <u>9 770 035</u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE | | <u>13 518 324</u> | <u>12 332 451</u> |

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercice clos le 31 décembre 2016
 (et chiffres correspondants pour 2015)
 (en USD)

Tableau de passage du résultat net à la trésorerie nette produite par les activités de fonctionnement:

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Résultat net | 20 144 | 38 972 |
| Ajustements de passage du résultat net à la trésorerie nette produite par les activités de fonctionnement: | | |
| Dotation aux amortissements | 58 169 | 59 622 |
| Dividendes crédités sur les comptes d'épargne des membres | 490 533 | 500 577 |
| Placements, et obligations et autres titres de créance achetés avec les intérêts des placements | (302 047) | (311 923) |
| Intérêts prélevés sur les comptes d'épargne des membres au titre des prêts consentis | (6 986) | (7 190) |
| Provision pour pertes sur prêts | 97 580 | 207 913 |
| Diminution (Augmentation) des intérêts courus à recevoir | 84 961 | 171 537 |
| Autres | 165 573 | (7 381) |
| | <u>587 783</u> | <u>613 155</u> |
| Trésorerie nette produite par les activités de fonctionnement | <u>607 927</u> | <u>652 127</u> |

Tableau complémentaire des activités de placement et de financement sans effet sur la trésorerie:

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Remboursements (intérêts et principal) prélevés sur les comptes d'épargne des membres au titre des prêts consentis | <u>1 779 192</u> | <u>983 744</u> |
| Prêts crédités sur les comptes d'épargne des membres | <u>17 266 949</u> | <u>15 235 999</u> |
| Nouveaux placements financés par des placements échus | <u>-</u> | <u>-</u> |

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

1. INTRODUCTION

La Mutuelle de crédit de la FAO fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en application de la résolution 37/75 de la Conférence, et son fonctionnement est contrôlé par un Conseil d'administration placé sous l'autorité du Directeur général de la FAO, conformément aux statuts de la Mutuelle de crédit et, le cas échéant, au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation. La Mutuelle de crédit de la FAO, dont les bureaux sont à Rome (Italie), a pour finalité d'encourager l'épargne en offrant un moyen commode à cette fin et de proposer du crédit pour répondre à des besoins urgents et au profit général de ses membres, les fonctionnaires en exercice de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM). Tous les frais de la Mutuelle de crédit de la FAO et toute obligation ou perte financière résultant de ses activités doivent être imputés sur ses fonds et réserves.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

2.1 Établissement des états financiers

Les états financiers et les notes y afférentes sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, applicables aux mutuelles de crédit, comme recommandé par la NCUA. Ils sont établis selon la méthode des coûts historiques, sauf pour les placements en obligations ou autres titres de créance, qui sont comptabilisés à leur juste valeur de réalisation. Les opérations, exécutées en USD et en EUR, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse, ainsi que les comptes courants ouverts auprès d'établissements financiers et disponibles pour retrait immédiat. Conformément à la norme comptable SFAS n° 95, les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très facilement disponibles, qui sont à la fois aisément convertibles en montants connus et si proches de leur échéance qu'ils présentent un risque minime de changement de valeur lié à des variations des taux d'intérêt.

2.3 Placements

Les placements sous forme de dépôts bancaires à terme et de certificats de dépôt sont effectués à échéance de moins de six mois et sont comptabilisés au prix d'achat. Les placements en obligations et autres titres de créance sont comptabilisés conformément à la norme SFAS n° 115, qui exige de classer les valeurs de cette nature qu'une organisation a la ferme intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance dans les «titres à conserver jusqu'à l'échéance» et de les présenter au bilan en coût amorti (valeur nette comptable); de classer les obligations et autres titres de créance et les actions achetés et détenus principalement pour être revendus à court terme en tant que «titres détenus à des fins de transaction» et de les présenter au bilan à leur juste valeur, les plus-values et moins-values latentes étant enregistrées dans l'état des recettes et des dépenses; et de classer les valeurs qui n'entrent pas dans les deux catégories précédentes dans les «titres disponibles à la vente» et de les présenter au bilan à leur juste valeur, les plus-values ou moins-values latentes figurant dans les «fonds propres des membres», rubrique «autres éléments cumulés du résultat global» jusqu'à la liquidation.

La Mutuelle de crédit ne possède pas de compte de négociation et aucune des obligations ni aucun des autres titres de créance n'est classé(e) en tant que titre détenu à des fins de transaction. Les obligations et autres titres de créances détenues par la Mutuelle de crédit sont achetés et cédés par

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

des spécialistes de la gestion des placements, conformément aux directives écrites établies par la Mutuelle de crédit dans ce domaine. Ils peuvent être vendus en raison de variations des taux d'intérêt, du rendement d'autres placements, des sources et des conditions de financement ou des besoins de liquidités. Ils sont donc classés dans les «titres disponibles à la vente» et comptabilisés à leur juste valeur; les plus-values et moins-values latentes sont comptabilisées dans les «fonds propres des membres», rubrique «autres éléments cumulés du résultat global» jusqu'à la liquidation. La juste valeur des obligations et autres titres de créance est établie en fonction des cotations du marché. Leur prix d'achat est ajusté pour tenir compte de l'amortissement des primes et des taux d'actualisation, qui sont comptabilisés comme des ajustements des intérêts perçus entre la date d'achat et la date d'échéance. La plus-value ou moins-value enregistrée au moment de la liquidation des titres est comptabilisée sur la base du produit net et de la valeur nette comptable des titres vendus, à l'aide de la méthode de détermination des coûts spécifiques.

2.4 Prêts aux membres et provision pour pertes sur prêts

Le montant total des prêts proposés aux membres ne peut pas dépasser les plafonds fixés par le Conseil d'administration. Les critères qu'un membre doit remplir pour obtenir un prêt varient dans ces limites en fonction de divers facteurs généralement liés à sa situation contractuelle au sein de l'Organisation. Les prêts sont évalués à la valeur du principal non remboursé, après déduction d'une provision pour pertes sur prêts.

Les fonds prêtés, nets des prêts en cours, sont crédités au compte d'épargne du membre, lequel peut en demander le retrait. Les intérêts des prêts sont calculés selon la méthode des intérêts simples sur le principal restant à payer et ils figurent dans les comptes pendant toute la durée du prêt.

La provision pour pertes sur prêts est constituée par dotation; elle correspond au montant que l'administration et le Conseil estiment suffisant pour absorber les pertes que pourraient entraîner des prêts en cours devenus irrécouvrables en raison du décès ou de l'invalidité de l'emprunteur ou d'une défaillance de paiement de celui-ci. Elle comprend une provision individualisée, constituée pour des prêts particuliers, et une provision générale pour les pertes éventuelles sur les portefeuilles de prêts restants. La première augmente lorsqu'un problème de solvabilité est détecté sur un prêt donné, ce qui conduit à considérer celui-ci comme une créance douteuse. La seconde est une estimation de la probabilité de perte sur le reste des portefeuilles en raison du décès ou de l'invalidité d'un emprunteur ou d'une insolvabilité inattendue de celui-ci; elle est calculée à partir du taux de pertes sur prêts de la Mutuelle de crédit au cours des deux années précédentes, corrigé des facteurs liés au contexte – démographique, économique, organisationnel – pertinents, ainsi que de l'évolution des dépréciations et des comptabilisations en pertes effectuées sur les prêts.

Les prêts sont imputés sur cette provision lorsque l'administration estime que le remboursement du principal est improbable et lorsque le Conseil d'administration donne son assentiment. Les pertes enregistrées sur des prêts précédemment identifiés comme douteux et devenus irrécouvrables sont imputées sur la provision individualisée, tandis que celles enregistrées sur des prêts n'ayant fait l'objet d'aucune provision spécifique sont imputées sur la provision générale. La comptabilisation des intérêts sur un prêt est interrompue lorsque la Direction estime que le recouvrement de ces intérêts est incertain.

2.5 Concentration du risque de crédit

Toutes les opérations de prêt et d'épargne de la Mutuelle de crédit s'effectuent avec les membres de celle-ci, qui sont des fonctionnaires en activité de la FAO et du PAM. Les prêts sont

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

remboursables au moyen de retenues opérées sur le traitement mensuel des membres par la Mutuelle de crédit, avec le concours des services administratifs de la FAO. L'ordre de retenue ne peut être révoqué sans le consentement de la Mutuelle de crédit. Lorsque le montant recouvré sur le traitement n'est pas suffisant pour couvrir le remboursement mensuel du prêt (principal et intérêt), la différence est prélevée sur le compte d'épargne du membre.

À titre de garantie, aux termes du contrat de prêt, chaque emprunteur donne pour instruction à l'Organisation, sans qu'il puisse annuler cette instruction, d'effectuer des retenues sur son traitement pour le remboursement du prêt et, en cas de défaillance, de verser à la Mutuelle de crédit tout montant dont l'Organisation lui serait redevable, jusqu'à l'extinction de la dette.

2.6 Immobilisations corporelles

Le matériel, le mobilier et les logiciels sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur cinq ans pour le matériel et le mobilier. Les coûts du logiciel développé pour être utilisé en interne dans le cadre du projet de modernisation du système informatique de la Mutuelle de crédit de la FAO, abordés aussi à la note 8 plus loin, sont également amortis selon la méthode linéaire, sur dix ans, compte tenu de l'expérience des années antérieures et de la durée de vie attendue du logiciel.

2.7 Comptes d'épargne des membres et distribution de dividendes

Les comptes d'épargne des membres n'ont pas d'échéance contractuelle et les fonds déposés sont payables à vue. Le Conseil d'administration fixe les montants minimum et maximum de l'épargne qu'un membre peut déposer à la Mutuelle de crédit ainsi que les montants qui entraînent la distribution d'un dividende.

Les taux de distribution de dividendes sont fixés par le Conseil d'administration pour chaque trimestre, en fonction des conditions du marché et des recettes de la Mutuelle de crédit. Les dividendes sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement dès qu'ils sont établis.

2.8 Prime sur les dividendes et restitution partielle d'intérêts

Ne poursuivant pas un but lucratif, la Mutuelle de crédit se fixe pour objectif de reverser une partie de l'excédent annuel à ses membres, à la fin de chaque exercice, sous la forme d'une prime sur les dividendes ou d'une restitution partielle des intérêts perçus. Dans le premier cas, la Mutuelle distribue un dividende complémentaire qui augmente le taux annuel effectif de distribution; dans le second, elle restitue une partie des intérêts perçus sur les prêts, ce qui réduit le taux d'intérêt annuel effectif de ces prêts.

Le taux de la prime sur les dividendes est appliqué au montant total des dividendes distribués sur les dépôts des membres et le taux de restitution partielle des intérêts, au total des intérêts perçus au cours de l'exercice sur les prêts accordés aux membres. Les taux sont calculés de manière à permettre qu'un résultat net positif soit tout de même dégagé en fin d'exercice. Les primes sur les dividendes et les restitutions partielles d'intérêts sont créditées sur les comptes des membres dans la monnaie dans laquelle la Mutuelle de crédit a payé les dividendes ou perçu les intérêts au cours de l'exercice.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

2.9 Dépenses de fonctionnement

Les frais imputés à la Mutuelle de crédit seulement en dollars ou seulement en euros sont répartis entre les opérations en USD ou en EUR selon leur utilisation ou leur motif. Le paiement effectif se fait proportionnellement en USD et en EUR de façon que la part de chacune des monnaies dans les frais apparaisse dans la comptabilité interne.

Les attributions de ressources et les paiements sont effectués au taux de change en vigueur à la date de chaque transaction. Les états financiers sont présentés conformément à la norme comptable SFAS n° 52, qui impose d'utiliser le taux de change moyen de l'année pour établir l'état des recettes et des dépenses. Les montants indiqués dans cet état, après conversion des montants en euros au taux moyen, peuvent donc différer légèrement des montants initialement imputés en USD.

2.10 Effet cumulé de la conversion en USD

La Mutuelle de crédit doit, en vertu de ses statuts, présenter ses états financiers annuels consolidés en USD. Conformément à la norme comptable SFAS n° 52, la conversion de l'actif et du passif d'EUR en USD est faite au taux de change de fin d'année tandis que les bénéfices non distribués en ITL/EUR sont convertis aux taux historiques. Le montant nécessaire pour équilibrer chaque année l'actif converti en USD, d'une part, et le passif et les bénéfices non distribués convertis en USD, d'autre part, constitue la rubrique «Effet cumulé de la conversion en USD» en fin d'année. Cette conversion ne modifie pas l'état des recettes et des dépenses. Ce poste est l'un des «Autres éléments cumulés du résultat global» figurant dans les «Fonds propres des membres», qui est reporté et ajusté chaque année, après la conversion des ITL/EUR en USD.

Au 1^{er} janvier 2002, les actifs et les passifs en liras italiennes (ITL) ont été convertis en EUR au taux de change fixe de 1 936,27, alors que les données historiques relatives aux opérations en ITL ont été conservées dans la monnaie d'origine dans le système d'exploitation de la Mutuelle de crédit de la FAO. La conversion en USD des recettes et dépenses exprimées en EUR est faite au taux moyen pour l'année. L'état des recettes et des dépenses en EUR de la Mutuelle de crédit a été converti au taux de change opérationnel moyen de l'ONU pour 2016, soit 0,904 EUR/USD, tandis que le bilan en EUR a été converti au taux de fin d'année de l'ONU, soit 0,956 EUR/USD. En 2015, les taux de change utilisés pour convertir l'état des recettes et des dépenses et le bilan étaient respectivement égaux à 0,902 et 0,914 EUR/USD.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les placements à court terme, très facilement disponibles, qui répondent aux prescriptions de la norme SFAS n° 95, sont classés dans la catégorie des «équivalents de trésorerie». La ventilation entre trésorerie et équivalents de trésorerie et la comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent s'établissent comme suit:

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--|----------------------|----------------------|
| Trésorerie | | |
| Caisse | \$ 428 | \$ 501 |
| Comptes courants | 8 887 123 | 11 904 500 |
| Comptes courants ouverts chez des gestionnaires de placements externes | 2 990 773 | 427 450 |
| | <u>11 878 324</u> | <u>12 332 451</u> |
| Équivalents de trésorerie | <u>1 640 000</u> | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | <u>\$ 13 518 324</u> | <u>\$ 12 332 451</u> |

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

4. PLACEMENTS

Au 31 décembre, les placements sous forme de dépôts bancaires à terme, à échéance de moins d'un mois et comptabilisés au coût d'origine, étaient les suivants:

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Dépôts bancaires à terme | \$ - | - |

Les placements en obligations et autres titres de créance sont classés dans les titres disponibles à la vente et s'établissent comme suit au 31 décembre:

2016

| | <u>Taux d'intérêt moyen pondéré</u> | <u>Valeur nette comptable</u> | <u>Plus-values latentes brutes</u> | <u>(Moins- values) latentes brutes</u> | <u>Juste valeur estimative</u> |
|--|---|-----------------------------------|--|--|------------------------------------|
| Bons du Trésor du Gouvernement des États-Unis | 0,98 % | 8 005 468 | 11 573 | (87 240) | 7 929 801 |
| Bons du Trésor des gouvernements de la zone euro | 1,44 % | 26 818 756 | 167 567 | (553 483) | 26 432 839 |
| Créances hypothécaires titrisées | 3,24 % | 76 048 | 2 748 | (217) | 78 579 |
| Obligations d'entreprises et autres titres de créances | 1,17 % | 16 523 082 | 63 927 | (141 123) | 16 445 886 |
| | | \$ 51 423 353 | 245 815 | (782 063) | 50 887 105 |

2015

| | <u>Taux d'intérêt moyen pondéré</u> | <u>Valeur nette comptable</u> | <u>Plus-values latentes brutes</u> | <u>(Moins- values) latentes brutes</u> | <u>Juste valeur estimative</u> |
|--|---|-----------------------------------|--|--|------------------------------------|
| Bons du Trésor du Gouvernement des États-Unis | 0,62 % | \$ 9 595 721 | \$ 2 639 | \$ (37 018) | \$ 9 561 342 |
| Bons du Trésor des gouvernements de la zone euro | 1,74 % | 26 103 795 | 90 937 | (472 633) | 25 722 099 |
| Créances hypothécaires titrisées | 2,84 % | 108 548 | 4 738 | (380) | 112 906 |
| Obligations d'entreprises et autres titres de créances | 1,23 % | 23 565 627 | 67 892 | (208 963) | 23 424 556 |
| | | \$ 59 373 691 | \$ 166 206 | \$ (718 994) | \$ 58 820 903 |

L'application en 2016 de la norme comptable SFAS n° 115 s'est traduite par une moins-value latente de 536 248 USD, alors qu'en 2015 les états financiers faisaient apparaître une moins-value latente de 552 788 USD. Conformément à la norme comptable SFAS n° 115, les soldes de cette nature, qui représentent une augmentation nette de 16 540 USD au 31 décembre 2016, sont présentés dans les «Fonds propres des membres», rubrique «Autres éléments cumulés du résultat global».

La valeur nette comptable et la juste valeur estimative des placements, classés par échéance contractuelle, s'établissent comme indiqué ci-après. Les échéances attendues différeront des échéances contractuelles, car les émetteurs des obligations peuvent être autorisés à racheter ou à rembourser par anticipation leurs titres de créance, avec ou sans pénalité.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

| | 2016 | | 2015 | |
|---|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| | Valeur nette comptable | Juste valeur estimative | Valeur nette comptable | Juste valeur estimative |
| Dépôts bancaires à terme | | | | |
| Échéance: un an ou moins | \$ | | \$ | - |
| Bons du Trésor du Gouvernement des États-Unis | | | | |
| Échéance: un an ou moins | 3 618 152 | 3 601 010 | 6 780 295 | 6 757 702 |
| Échéance: de plus d'un an à cinq ans | 4 387 315 | 4 328 791 | 2 815 427 | 2 803 640 |
| Échéance: de plus de cinq ans à dix ans | - | | - | |
| Échéance: de plus de dix ans | - | | - | |
| Bons du Trésor des gouvernements de la zone euro | | | | |
| Échéance: un an ou moins | 9 063 938 | 8 604 580 | 5 428 242 | 5 235 632 |
| Échéance: de plus d'un an à cinq ans | 13 589 650 | 13 712 004 | 20 675 553 | 20 486 466 |
| Échéance: de plus de cinq ans à dix ans | 4 165 167 | 4 116 255 | - | - |
| Échéance: de plus de dix ans | - | - | - | - |
| Obligations d'entreprises et autres titres de créances | | | | |
| Échéance: un an ou moins | 4 013 255 | 3 959 481 | 5 172 716 | 5 068 959 |
| Échéance: de plus d'un an à cinq ans | 10 934 906 | 10 912 221 | 18 392 910 | 18 355 598 |
| Échéance: de plus de cinq ans à dix ans | 1 574 922 | 1 574 184 | - | - |
| Échéance: de plus de dix ans | - | - | - | - |
| | <u>51 347 305</u> | <u>50 808 526</u> | <u>59 265 143</u> | <u>58 707 997</u> |
| Créances hypothécaires titrisées | <u>76 048</u> | <u>78 579</u> | <u>108 548</u> | <u>112 906</u> |
| | \$ 51 423 353 | \$ 50 887 105 | \$ 59 373 691 | \$ 58 820 903 |

Dans le cas des créances hypothécaires titrisées, l'échéance attendue peut différer de l'échéance contractuelle du fait que les emprunteurs peuvent avoir le droit de les rappeler ou de les rembourser. Ces obligations sont donc comptabilisées séparément, sans indication d'échéance. Le produit des ventes d'obligations ou d'autres titres de créance a été de 20 366 178 USD en 2016, contre 25 243 567 USD en 2015. Une plus-value brute de 4 164 USD (4 216 USD en 2015) et une moins-value brute de 377 205 USD (564 898 USD en 2015) ont été réalisées sur ces ventes.

5. PRÊTS AUX MEMBRES

La Mutuelle de crédit de la FAO propose cinq types de prêts aux conditions du marché qui se différencient par l'objet du prêt, le montant et les modalités de remboursement. Les prêts afférents au logement sont consentis à des fins immobilières; la période de remboursement est de 1 à 144 mois. Les prêts «Eco» sont destinés à l'achat de biens respectueux de l'environnement et sont remboursables sur 1 à 84 mois. Les prêts «rapides», les prêts d'études et les prêts «ordinaires» sont remboursables sur 1 à 120 mois. Au 31 décembre, les prêts consentis par la Mutuelle se répartissaient comme suit:

| | 2016 | | 2015 | |
|--|-------------|-------------------|-------------|-------------------|
| Prêts en EUR | € | 25 525 444 | € | 25 679 352 |
| Taux de change | | 0,956 | | 0,914 |
| Équivalent en USD | \$ | 26 700 256 | \$ | 28 095 571 |
| Prêts en USD | | 12 720 968 | | 11 305 718 |
| Total des prêts | | 39 421 224 | | 39 401 289 |
| À déduire: Provision pour pertes sur prêts | | (173 778) | | (245 539) |
| Montant net des prêts | \$ | 39 247 446 | \$ | 39 155 750 |

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

Les échéances des prêts au 31 décembre étaient les suivantes:

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Prêts afférents au logement | \$ | \$ |
| Moins d'un an | 2 318 374 | 2 181 217 |
| Un à trois ans | 3 483 867 | 2 965 271 |
| Quatre à cinq ans | 2 420 172 | 1 978 383 |
| Six à douze ans | 3 230 597 | 2 674 440 |
| Prêts ordinaires | | |
| Moins d'un an | 6 229 056 | 4 346 469 |
| Un à trois ans | 8 591 748 | 7 875 294 |
| Quatre à cinq ans | 5 206 963 | 5 560 051 |
| Six à douze ans | 6 468 359 | 7 422 299 |
| Autres prêts | | |
| Moins d'un an | 1 229 626 | 3 169 246 |
| Un à trois ans | 234 969 | 1 179 738 |
| Quatre à cinq ans | 7 493 | 46 944 |
| Six à douze ans | - | 1 937 |
| | \$ 39 421 224 | \$ 39 401 289 |

La provision pour pertes sur prêts comprend une provision individualisée, constituée pour des prêts identifiés comme douteux, et une provision générale représentant 0,31 pour cent des autres prêts, calculée conformément aux principes comptables décrits précédemment. Le tableau ci-après présente les mouvements de la provision pour pertes sur prêts au 31 décembre 2016, les composantes en euros ayant été converties au taux de fin d'année de l'ONU.

| | <u>Provision individualisée</u> | <u>Provision générale</u> | <u>Total</u> |
|---|---------------------------------|---------------------------|----------------|
| Solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2016 | 48 776 | 196 763 | 245 539 |
| Dotation | \$ 51 732 | 42 153 | 93 885 |
| Comptabilisation de créances irrécouvrables en pertes | (48 112) | - | (48 112) |
| Pertes sur prêts dues au décès et à l'invalidité | - | (159 720) | (159 720) |
| Rentrées sur créances amorties | - | 49 019 | 49 019 |
| Effet de la conversion en USD | (664) | (6 169) | (6 833) |
| Solde de clôture, au 31 décembre 2016 | 51 732 | 122 046 | 173 778 |
| Solde de clôture, au 31 décembre 2015 | \$ 48 776 | 196 763 | 245 539 |

6. INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les taux d'intérêt appliqués aux prêts sont révisés tous les trimestres par le Conseil d'administration. Les taux d'intérêt effectifs pour les années 2016 et 2015 étaient les suivants:

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

| <u>Type de prêt</u> | <u>2016</u> | | <u>2015</u> | |
|--|-------------|--------|-------------|--------|
| | € | \$ | € | \$ |
| Prêt au logement | 3,16 % | 3,52 % | 3,48 % | 3,16 % |
| Prêt pour l'acquisition d'un logement | 1,89 % | 3,34 % | - | - |
| Prêt pour l'amélioration d'un logement | 3,13 % | 3,52 % | - | - |
| Prêt-relais ordinaire | 4,55 % | 4,51 % | - | - |
| Prêt ordinaire | 4,55 % | 4,51 % | 5,15 % | 3,96 % |
| Prêt rapide | 4,69 % | 4,77 % | 5,24 % | 4,24 % |
| Prêt Eco (habitation) | 2,99 % | 2,94 % | 3,30 % | 2,64 % |
| Prêt Eco (véhicule) | 3,67 % | 3,47 % | 4,05 % | 3,12 % |
| Prêt d'études | 2,75 % | 2,85 % | 3,08 % | 2,56 % |

En 2016, les restitutions d'intérêts déclarées par le Conseil d'administration ont été de 18 pour cent pour les comptes en EUR et de 11 pour cent pour les comptes en USD (contre 12 pour cent et 20 pour cent respectivement en 2015). Le tableau ci-après présente un récapitulatif des intérêts perçus sur les prêts accordés aux membres durant l'année, par type de prêts, les opérations en EUR étant converties en USD au taux de change moyen de l'ONU, à savoir 0,904 pour 2016 et 0,902 pour 2015.

| | <u>2016</u> | | <u>2015</u> | |
|---|-------------|-------------------------|-------------|-------------------------|
| Prêts afférents au logement | \$ | 391 461 | \$ | 391 429 |
| Prêts ordinaires | | 1 412 252 | | 1 402 020 |
| Autres prêts | | 156 229 | | 218 285 |
| | | <u>1 959 942</u> | | <u>2 011 734</u> |
| À déduire: Restitution partielle des intérêts | | (312 929) | | (282 955) |
| Intérêts perçus sur les prêts, nets de la restitution partielle des intérêts | \$ | <u>1 647 013</u> | \$ | <u>1 728 779</u> |

7. INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR

Ce poste se compose des intérêts acquis sur les placements, les prêts et les comptes courants bancaires. Il s'établissait comme suit au 31 décembre:

| | <u>2016</u> | | <u>2015</u> | |
|--|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|
| Intérêts courus sur les placements | \$ | 378 974 | \$ | 475 476 |
| Intérêts courus sur les prêts | | 42 941 | | 47 923 |
| Intérêts courus sur les comptes courants bancaires | | 175 | | 185 |
| Intérêts courus à recevoir | \$ | <u>422 090</u> | \$ | <u>523 584</u> |

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste comprend le matériel, le mobilier, le matériel informatique et le logiciel iCUSYS de la Mutuelle de crédit développé pour être utilisé en interne. Il s'établissait au 31 décembre comme suit:

| | | Matériel, mobilier, matériel informatique | Logiciel iCUSYS | Total |
|---|----|--|----------------------------|-----------------------|
| Coûts | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2016 | \$ | 67 337 | 466 836 | 534 173 |
| Achats (Sorties) | | 121 | - | 121 |
| Effet de la conversion en USD | | <u>(2 153)</u> | <u>(14 217)</u> | <u>(16 370)</u> |
| 31 décembre 2016 | | <u>65 305</u> | <u>452 619</u> | <u>517 924</u> |
| Amortissements cumulés | | | | |
| 1 ^{er} janvier 2016 | | 35 710 | 396 811 | 432 521 |
| Dotation aux amortissements | | 11 127 | 47 042 | 58 169 |
| Entrées (Sorties) | | - | - | - |
| Effet de la conversion en USD | | <u>(1 589)</u> | <u>(13 864)</u> | <u>(15 453)</u> |
| 31 décembre 2016 | | <u>45 248</u> | <u>429 989</u> | <u>475 237</u> |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2016 | | <u>20 057</u> | <u>22 630</u> | <u>42 687</u> |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2015 | \$ | <u>31 627</u> | <u>70 025</u> | <u>101 652</u> |

La dotation aux amortissements enregistrée dans les dépenses de fonctionnement pour le matériel, le mobilier, le matériel informatique et le logiciel s'est chiffrée à 11 127 USD en 2016 et 12 508 USD en 2015.

À l'issue de l'appel d'offres lancé pour moderniser le logiciel iCUSYS, le Conseil d'administration a attribué le projet à la Division de l'informatique (CIO) de la FAO (Département des connaissances et de la communication, KCT). Le projet a démarré en mai 2006 et le système a été mis en service le 1^{er} juillet 2007, avec une période de stabilisation qui s'est achevée en mars 2008 et un appui complémentaire pour la maintenance jusqu'en décembre 2008. Les coûts effectifs du projet supportés jusqu'au 30 juin 2007 ont été immobilisés et l'amortissement est calculé de manière linéaire sur une période de 10 ans, comme indiqué dans le tableau ci-après qui présente une ventilation des coûts du projet par devise:

| | <u>Livre en EUR</u> | <u>Livre en USD</u> |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Coûts de projet immobilisés | <u>295 770</u> | <u>143 237</u> |
| Annuités d'amortissement | <u>29 578</u> | <u>14 324</u> |

Le solde net des coûts relatifs au logiciel iCUSYS au 31 décembre 2016 a été obtenu en ajoutant les composantes en USD et en EUR, après conversion des chiffres en EUR aux taux de change utilisés pour le bilan (0,956) et l'état des recettes (0,904).

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

9. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ET AUTRES ACTIFS

Ce poste comprend la prime d'assurance-crédit payée d'avance, les remboursements à recevoir au titre de l'assurance-crédit et les autres actifs en fin d'exercice. Au 31 décembre, les soldes étaient les suivants:

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--|-------------------|-------------|
| Prime d'assurance-crédit payée d'avance | \$ - | \$ - |
| Remboursements à recevoir au titre de l'assurance-crédit | 125 689 | - |
| Autres actifs | - | - |
| Charges constatées d'avance et autres actifs | \$ 125 689 | \$ - |

10. COMPTES D'ÉPARGNE DES MEMBRES

La ventilation par devise et la comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent s'établissent comme suit:

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Épargne en EUR | € 68 064 555 | € 69 924 087 |
| Taux de change en fin d'exercice | 0,956 | 0,914 |
| Équivalent en USD | \$ 71 197 233 | \$ 76 503 378 |
| Épargne en USD | 22 542 808 | 23 349 149 |
| Total des comptes d'épargne | \$ 93 740 041 | \$ 99 852 527 |

Le solde total de l'épargne d'un membre dans les deux devises ne doit pas dépasser la limite individuelle fixée, qui est de 120 000 USD ou 120 000 EUR. Les virements qui entraîneraient un dépassement de plafond sont retournés à l'envoyeur, sauf si ces virements proviennent de la FAO, du PAM, du prestataire d'assurance maladie de la FAO ou de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les sommes en dépassement ne donnent pas lieu à dividendes.

L'épargne en EUR a diminué de plus de 2,7 pour cent par rapport à l'année précédente et l'épargne en USD, de 3,5 pour cent.

11. INTÉRÊTS SERVIS – DIVIDENDES SUR LES COMPTES D'ÉPARGNE DES MEMBRES

Les taux de distribution de dividendes sont fixés par le Conseil d'administration pour chaque trimestre, en fonction des conditions du marché et des recettes de la Mutuelle de crédit. Les dividendes distribués sont portés au crédit des comptes d'épargne des membres, chaque trimestre également, en fonction des montants en dépôt à la date de distribution, pour le nombre de mois complets pendant lesquels les fonds ont été en dépôt. Les dépôts dont la date de valeur est comprise entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois, bornes incluses, ouvrent droit à la distribution d'un dividende pour ce mois. En revanche, aucun dividende n'est calculé sur les montants retirés avant la date de distribution. Les dividendes sont enregistrés en dépenses de fonctionnement.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

En 2016, les primes déclarées par le Conseil d'administration ont été de 18 pour cent pour les comptes en EUR et de 11 pour cent pour les comptes en USD (contre 12 pour cent et 20 pour cent respectivement en 2015). Les taux des dividendes distribués pour les dépôts en EUR et en USD sont les suivants, pour 2016 et 2015:

| <u>Comptes d'épargne</u> | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--------------------------|-------------|-------------|
| EUR | 0,47 % | 0,48 % |
| USD | 0,78 % | 0,72 % |

Le tableau ci-après présente les dividendes distribués sur les comptes d'épargne des membres et les primes sur les dividendes distribués pendant l'année, les opérations en EUR étant converties en USD au taux de change moyen de l'ONU (0,904 en 2016 et 0,902 en 2015).

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Dividendes distribués sur les comptes d'épargne des membres | \$ 424 074 | \$ 437 907 |
| Primes sur les dividendes | <u>66 459</u> | <u>62 670</u> |
| | <u>\$ 490 533</u> | <u>\$ 500 577</u> |

12. PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La provision individualisée et la provision générale pour pertes sur prêts sont constituées ou reprises par le débit / crédit du compte de dotation. Après conversion en USD des composantes en EUR au taux de change moyen de l'ONU, à savoir 0,904 pour 2016 et 0,902 pour 2015, la décomposition de la provision pour pertes sur prêts est la suivante:

| | <u>2016</u> | <u>2015</u> |
|--------------------------|------------------|-------------------|
| Provision individualisée | \$ 54 708 | \$ - |
| Provision générale | <u>42 872</u> | <u>207 913</u> |
| | <u>\$ 97 580</u> | <u>\$ 207 913</u> |

13. AUTRES PASSIFS

Les montants des primes sur les dividendes distribués et des restitutions partielles d'intérêts sont enregistrés dans les «Autres passifs», puis portés au crédit des comptes d'épargne des membres le 1^{er} janvier de l'année suivante. En effet, la déclaration et l'imputation des primes et des intérêts restitués sont effectuées à la fin du mois de janvier de l'année suivante. Les primes et les restitutions déclarées par le Conseil d'administration ont été de 18 pour cent pour les comptes en EUR et de 11 pour cent pour les comptes en USD.

Les fonds en attente de retrait par d'anciens membres correspondent aux soldes des dépôts laissés à la Mutuelle de crédit par d'anciens membres. En application de l'article 1.3.6 du règlement, un membre a trois ans à compter de son départ pour demander la restitution de ces soldes.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

Le poste «Indemnités de départ accumulées» qui comprenait les obligations liées au personnel de la Mutuelle de crédit au titre de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et des congés annuels non pris à la date de cessation d'emploi, et qui figurait précédemment dans les passifs de la Mutuelle n'a plus lieu d'être et a été soldé par le crédit des «Revenus hors intérêts». En effet, il est désormais confirmé que ces obligations sont intégrées dans celles de la FAO au titre de l'AMACS et du Fonds des indemnités de départ (TPF), auxquels la Mutuelle de crédit participe en versant des contributions annuelles.

Le solde des autres passifs au 31 décembre, après conversion en USD du bilan en EUR au taux de change de l'ONU de fin d'année, s'établit comme suit:

| | <u>2016</u> | | <u>2015</u> |
|---|-------------------|-----------|------------------|
| Primes sur les dividendes distribués | \$ 63 689 | \$ | 62 180 |
| Restitution d'une partie des intérêts perçus | 299 381 | | 280 535 |
| Fonds en attente de retrait par d'anciens membres | 245 790 | | 616 762 |
| Indemnités de départ accumulées | - | | 139 081 |
| Créditeurs divers | 245 663 | | 61 729 |
| Total des autres passifs | \$ 854 523 | \$ | 1 160 287 |

14. Bénéfices non distribués

Aux termes de l'article 5 de ses statuts, la Mutuelle de crédit doit garder une Réserve générale et une Réserve de liquidation. Le montant de la Réserve générale ne doit pas dépasser 5 pour cent de l'encours des prêts à la clôture de l'exercice correspondant. Le montant de la Réserve de liquidation ne doit pas dépasser 5 pour cent de l'épargne en dépôt à la Mutuelle de crédit à la fin de l'année correspondante.

La part annuelle des bénéfices non distribués et non affectés transférée à la Réserve générale et à la Réserve de liquidation doit être égale à 10 pour cent du résultat obtenu en déduisant de l'ensemble des recettes le total des dépenses à l'exception des intérêts servis. Si l'une ou l'autre des réserves dépasse son plafond, l'excédent doit être transféré à l'autre réserve jusqu'à ce que les deux aient atteint leur maximum. Au 31 décembre 2016, la Réserve générale était de 1 962 372 USD et la Réserve de liquidation de 4 674 353 USD.

L'article 5 des statuts confère au Conseil d'administration le pouvoir d'autoriser la création de réserves supplémentaires s'il le juge nécessaire. À cet égard, et compte tenu des dispositions de la section 3 de l'article 7 des statuts, le Conseil d'administration a décidé, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2009, de créer un compte de péréquation dont l'objet est de permettre de faire face aux obligations relatives à la distribution de dividendes ou à la restitution partielle d'intérêts au cours des exercices ultérieurs. Lorsqu'il a examiné les résultats de l'exercice 2016, le Conseil a décidé de ne mettre aucun montant supplémentaire de côté. Au 31 décembre 2016, le solde du compte de péréquation s'élevait à 448 928 USD. À la fin de l'exercice 2017, le Conseil d'administration examinera la composition de cette réserve, dont le montant ne doit pas dépasser 2 pour cent de l'épargne des membres telle qu'elle s'établit à la fin de l'exercice correspondant.

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

15. OPÉRATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans l'exercice normal de ses activités, la Mutuelle de crédit effectue aussi des opérations de prêt et d'épargne avec ses propres administrateurs et avec son propre personnel. Au 31 décembre 2016, les montants totaux des prêts et comptes de dépôt correspondants étaient respectivement de 635 949 USD et de 2 085 793 USD (contre 424 805 et 2 071 687 USD au 31 décembre 2015). Les taux d'intérêt et les conditions générales applicables à ces opérations sont identiques à ceux accordés aux autres membres. Les statuts stipulent également que les prêts consentis au personnel de la Mutuelle de crédit et à ses administrateurs doivent recueillir l'approbation du Conseil d'administration et ne peuvent avoir la priorité sur les autres demandes de prêts.

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme comptable SFAS n° 107 exige que l'on fournisse des informations sur les estimations de la juste valeur des instruments financiers, laquelle se définit comme le montant auquel les instruments pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, sur la base des informations disponibles sur le marché et à l'aide des méthodes d'évaluation qui conviennent parmi celles utilisées par les entités financières. Les méthodes et hypothèses ci-après sont celles qui ont été retenues pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers pour laquelle cette opération était faisable:

Trésorerie et équivalents de trésorerie – La valeur comptable est une estimation raisonnable de la juste valeur.

Placements – Pour les instruments à court terme dont l'échéance est inférieure à six mois, tels que des dépôts bancaires à terme et des certificats de dépôt, le prix d'achat se rapproche de la juste valeur. Quant aux obligations et autres titres de créance, leur juste valeur est fondée sur les cours du marché.

Prêts aux membres – Les prêts en dollars et en euros sont estimés selon la nature du produit de prêt, et les taux applicables sont révisés tous les trimestres. En conséquence, l'encours de prêts est évalué à sa valeur nette comptable.

Intérêts courus à recevoir – Ce sont les intérêts acquis qui résultent d'obligations contractuelles liées aux placements et aux prêts, et qui doivent être versés à la Mutuelle de crédit dans un délai de six mois. La valeur comptable est une estimation raisonnable de la juste valeur.

Comptes d'épargne des membres – La juste valeur des comptes d'épargne des membres est le montant payable sur demande à la date de clôture des comptes.

Autres passifs (fonds en attente de retrait) – Les fonds en attente de retrait correspondent aux comptes d'épargne d'anciens membres, payables sur demande à la date de clôture des comptes, et comptabilisés à leur juste valeur.

Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la Mutuelle de crédit de la FAO au 31 décembre s'établissaient comme suit (en USD):

MUTUELLE DE CRÉDIT DE LA FAO
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2016

| | 2016 | | 2015 | |
|---|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur estimative | Valeur comptable | Juste valeur estimative |
| <u>Actifs financiers</u> | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | \$ 13 518 324 | 13 518 324 | \$ 12 332 451 | 12 332 451 |
| Placements | 50 887 105 | 50 887 105 | 58 820 903 | 58 820 903 |
| Prêts aux membres, nets | 39 247 446 | 39 247 446 | 39 155 750 | 39 155 750 |
| Intérêts courus à recevoir | 422 090 | 422 090 | 523 584 | 523 584 |
| <u>Passifs financiers</u> | | | | |
| Comptes d'épargne des membres | 93 740 041 | 93 740 041 | 99 852 527 | 99 852 527 |
| Autres passifs (fonds en attente de retrait) | 245 790 | 245 790 | 616 762 | 616 762 |